

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Avril

IMPOTS DÉMOCRATIQUES

Quelle que soit l'issue du conflit survenu entre le Sénat et la Chambre au sujet de la question budgétaire, on peut être certain, d'ores et déjà, que les contribuables n'y gagneront absolument rien et que le budget des dépenses pour 1893 ne sera pas diminué d'un centime. Nous savons bien que l'on a fait grand bruit au sujet de la réforme de l'impôt sur les boissons dites hygiéniques et de la création de l'impôt sur les opérations de Bourse.

Certes, la réforme des boissons était inspirée, nous voulons bien le croire, par le désir d'alléger un peu les lourdes charges qui pèsent sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ; il y avait peut-être bien aussi dans ce projet de l'égoïsme parlementaire, c'est-à-dire que nombre de députés s'y étaient ralliés parce qu'ils le considéraient comme une excellente réclame électorale. Quoiqu'il en soit, il constituait une amélioration.

Quand nous parlons ainsi, nous ne poussons pas, bien entendu, la naïveté jusqu'à croire qu'il constituait un dégrèvement réel. Non ! Le mot dégrèvement n'a guère servi depuis vingt ans, disons-même depuis un siècle, qu'à exprimer un desideratum qui n'a jamais été réalisé.

Qui ne sait que nos prétendus dégrèvements depuis cent ans, n'ont jamais consisté qu'à changer de place le fardeau qui pèse sur les épaules des contribuables ? Loin de le diminuer, on n'a fait, en réalité, que l'augmenter d'année en année.

N'est-ce pas ce qui se passe en ce moment pour la réforme des boissons ?

Oui, sans doute, cette réforme a un caractère démocratique ; elle fait plaisir à la masse qui s'imagine qu'elle paiera moins cher le vin, la bière, le cidre, les boissons dites hygiéniques ; mais elle ne diminue pas d'un centime le chiffre énorme du budget

des dépenses, puisque comme compensation on propose de créer des charges nouvelles : l'impôt sur les opérations de Bourse, l'impôt sur les pianos, l'impôt sur les bicyclettes. De sorte que, en réalité, nos législateurs nous retirent d'une main ce qu'ils nous donnent de l'autre.

Et dire qu'il en a toujours été ainsi ! Et que nous sommes devenus tellement indifférents à ce qui se passe dans les régions parlementaires que nous trouvons cette manière de faire toute naturelle !

Il est vrai que l'on nous dit, pour calmer nos susceptibilités, que l'on s'efforce de démocratiser l'impôt. Démocratiser les charges publiques ! voilà une locution qui résonne agréablement aux oreilles des naïfs qui ont pour habitude de se payer de mots dont souvent ils ne comprennent, ni le sens, ni la portée.

Il n'est pas douteux que pour ceux qui se servent de ce mot dans l'espoir de faire accepter par la foule leurs combinaisons budgétaires, l'idée de démocratiser l'impôt consiste simplement, comme nous l'avons dit, à le déplacer.

Le bon public, qui ne comprend pas grand chose aux questions financières, s'imagine que démocratiser l'impôt c'est le faire peser sur tous les contribuables et le rapprocher le plus possible de la proportionnalité réelle.

Sans doute, la proportionnalité stricte de l'impôt est la base immuable de notre système financier. Mais malheureusement les faits prouvent chaque jour que l'on ne tient aucun cas de cette règle et qu'on la viole sans scrupule.

Il est une vérité incontestable, c'est que en définitive toute la charge des impôts pèse sur le pauvre hère, sur le consommateur, sur celui qui ne peut se rattraper sur personne.

On comprend ce que nous voulons dire. Ainsi, par exemple, si l'on augmente l'impôt foncier, ceux qui ne possèdent aucun bien fonds applaudiront, parce qu'on frappera les propriétaires. C'est bien. Mais ils

oublent une chose, c'est que les propriétaires se rattraperont sur les fermiers, sur les locataires et sur le public tout entier, en augmentant le prix de leurs locations et de leurs denrées, ou en diminuant le salaire des ouvriers.

Il en est ainsi de tous les impôts, si démocratiques qu'on les suppose. De répercussion en répercussion, c'est sur le pauvre diable qui ne peut se rattraper sur personne, qu'en retombe tout le poids.

Cette vérité, ce nous semble, n'a pas besoin d'être démontrée ; elle saute pour ainsi dire aux yeux.

C'est pourquoi nous estimons qu'il n'y a pas lieu de se féliciter outre mesure de voir le Parlement s'amuser à réformer tel ou tel impôt et le remplacer par d'autres charges qui ne sont pas moins iniques que celles que l'on veut supprimer. Nos législateurs seraient donc mal venus à se prévaloir de ces prétendues réformes qui ne diminuent pas le budget des dépenses d'un centime.

Il n'y a de vraiment démocratiques que les dégrèvements d'impôts, les dégrèvements sérieux, effectifs, qui suppriment tel ou tel impôt et par conséquent diminuent réellement les charges publiques. Hélas ! depuis longtemps, nous pouvons bien dire depuis un siècle, nous ne connaissons les dégrèvements que de nom. Et il en sera probablement encore longtemps ainsi.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La mise en liberté de M. Turpin

C'est lundi, dans l'après-midi, que, sur la proposition du ministre de la justice, M. Carnot a signé le décret accordant à l'inventeur de la mélinite la remise de la peine prononcée contre lui, il y a deux ans.

A ÉTAMPES

Le ministre fit envoyer télégraphiquement la nouvelle de la grâce au directeur de la prison d'Étampes. Il était six heures et demie, lorsqu'elle lui parvint. La dépêche contenait aussi

Au bout de quelques minutes, elle se trouva devant l'entrée de l'hôtel.

Elle retrouvait là l'emboulement des voitures qui l'avait surprise au bas du perron de la gare.

C'était un enchevêtrement inextricable de véhicules de toutes sortes devant la porte de sortie.

Les cochers s'injuriaient. Les chevaux se cabraient où se précipitaient les uns les autres. Il en résultait un brouhaha et un tumulte qui assourdisaient les passants. Louise, sortant du calme profond des rues de Verneuil, n'en pouvait croire ses yeux et ses oreilles. Elle se demandait si tout Paris était ainsi, et comment on y pouvait vivre.

Elle franchit la porte de l'hôtel, fut bousculée par deux ou trois personnes qui couraient, et ne parurent même pas faire attention à elle.

Elle cherchait à qui s'adresser, quand une femme en tablier blanc, empressée comme les autres, lui demanda brusquement :

— Vous désirez, madame ? ..

— C'est ici, l'hôtel d'Amsterdam ? interrogea Louise.

— C'est ici... vous voulez une chambre.

— Oui, madame.

— Adressez-vous là, en face.

En même temps, la servante ouvrit une porte vitrée et poussa la jeune fille dans une pièce où le jour pénétrait à peine. Une femme d'un certain âge écrivait sur un pupitre en chaise encombré de papiers verts qui la cachaient presque entièrement.

— Voici une voyageuse, madame, dit la domes-

l'ordre d'avertir immédiatement le prisonnier.

Le directeur de la prison se rendit donc dans la cellule occupée par Turpin et très courtoisement lui dit : « Monsieur Turpin, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Je reçois à l'instant une dépêche dans laquelle on me donne l'ordre de vous mettre en liberté. Monsieur Turpin, vous êtes libre ! »

« Monsieur le directeur, répondit alors Turpin, vous recevrez probablement un ordre contraire. Je vous demanderai la permission de coucher. De cette façon, je vous éviterai peut-être bien des ennuis. »

A PARIS

C'est, en effet, le lendemain par le premier train quittant Étampes à cinq heures trente, que MM. Turpin et Boisvinet se sont mis en route pour Paris. Tous deux sont arrivés à la gare d'Orléans à sept heures vingt-deux et se sont immédiatement rendus au siège de la Société des explosifs, rue de l'Isly, où M. Turpin est resté jusqu'à l'heure du déjeuner. Aucun journaliste n'a pu le voir. M. Turpin, tout à la joie de la liberté, ne veut pas parler avant plusieurs jours.

UN BANQUET

Le Jour annonce que les nombreux amis de M. Turpin ont l'intention d'organiser en son honneur un immense banquet, dont il aurait naturellement la présidence.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

La France croit savoir qu'à la suite de très graves révélations faites par M. Turpin, le général Loizillon, ministre de la guerre, a décidé d'ouvrir une enquête sur les faits signalés, afin de reviser, du moins en ce qui concerne son administration, le procès de 1891.

La France ajoute : « Le ministre de la guerre voudra que la lumière, si prestement étouffée par M. de Freycinet, lors du procès de 1891, se fasse aujourd'hui complète. S'il y a des innocents, qu'on les proclame ! S'il y a des coupables, qu'on les frappe, mais qu'on ne laisse pas le pays sous cette impression que le ministère de la guerre est au niveau du Parlement, un centre de tripotages et de scandales. »

Rentrée aux affaires du prince de Bismarck

La Patria, de Rome, déclare qu'elle a reçu de Berlin la nouvelle que le retour du prince de Bismarck au pouvoir est imminente. Simultanément, M. Crispi redeviendrait premier ministre, après quoi les nouvelles lois militaires seront adoptées rapidement, et l'empereur Guillaume saisira un prétexte quelconque pour faire la guerre à la France. »

tique en montrant Louise. Elle demande une chambre.

La femme se leva gravement.

Elle indiqua un siège à l'arrivante.

— Dans quel prix ? demanda-t-elle.

Mlle Poitevin resta muette.

— Et-ce pour longtemps ? interrogea l'hôtesse.

— Je ne suis pas encore fixée, madame.

— Tous êtes seule ?

La fille de l'hôtel devint écarlate.

— Oui, madame, balbutia-t-elle.

— Nous avons une jolie chambre au second...

C'est cinq francs par jour, cela fera-t-il votre affaire ?

— Je le crois, madame.

— Je vais vous la faire voir.

La grosse femme allait se lever, quand la porte vitrée s'ouvrit brusquement.

Un employé du télégraphe entra.

Mlle Louise Poitevin, dit-il.

La jeune fille fit un brusque mouvement de surprise en entendant prononcer son nom.

L'homme qui venait de la nommer ainsi portait une sorte d'uniforme qui lui était inconnu.

Elle pensa à son père et devint toute pâle.

Nous ne connaissons pas ça, répondit vivement l'hôtesse.

L'employé allait refermer la porte et s'éloigner, quand la jeune fille dit timidement.

— C'est moi, monsieur.

— Vous vous nommez Louise Poitevin ?

— Oui, monsieur.

— Voici.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

19

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE.

XIV

Celles-ci s'arrêtaient à ses pieds, débarquaient leurs voyageurs qui grimpaient de chaque côté d'elle, hommes et femmes, tous pressés, des paquets à la main, puis elles repartaient à vide, avec des sonorités de roues sur les pavés. Ce mouvement et ce bruit ne cessaient pas. Il était à croire que toutes les voitures de Paris, tous ses habitants allaient passer par là. La jeune fille descendit quelques marches en hésitant. Le pavé était enduit d'une sorte de couche de terre grasse, bien qu'on fût en été. Mais le ciel était couvert de nuages, et par instants, une pluie fine tombait, mettant comme un voile de gaz sur les objets environnants.

Parmi toutes les pensées qui emplissaient l'esprit de la fille de l'uis-sier, ne se trouvait pas un sentiment de regret pour le fils Boislaotier. Elle accusait le rustre, avec son amour incongru, sa

demande impulsive, d'être la cause de tout ce qui lui arrivait, d'avoir précipité le dénouement de son aventure amoureuse. Que ne l'avait-elle repoussé dès le premier jour où il lui avait parlé ! Mais pouvait-elle se douter de ce qui arriverait ?

Louise, pour se garer des voitures et de la pluie, s'était engagée, quand elle avait été au bas du perron, sous les arcades qui entourent le café Félix. Les tables étaient pleines de consommateurs, et la jeune fille s'aperçut qu'elle était l'objet de l'attention générale. On la regardait beaucoup, tant à cause de sa beauté et de sa fraîcheur. Elle se sentit rougir et devint embarrassée. Quelques hommes s'étaient même enhardis à lui faire des signes. Un d'eux l'invita à s'asseoir près de lui, à se rafraîchir.

Elle se mit à fuir sans répondre, les joues cramoisies. Il y eut une explosion de rires. C'était d'elle sans doute que l'on riait... Elle quitta les arcades, traversa la rue au risque de se faire écraser, et s'arrêta sur le trottoir en face. Elle avait hâte de trouver son hôtel. Elle se sentait seule, comme perdue, dans cette fourmilière. Elle s'approcha d'une femme à laquelle elle avait trouvé un air bienveillant et lui demanda l'hôtel d'Amsterdam.

La comère lui désigna du doigt la rue qui montait le long de la gare.

— Suivez cette rue tout droit, dit-elle, et quand vous serez à mi-côté, vous trouverez votre affaire.

Louise remercia, salua, et marcha d'un pas plus raffermi.

Nous publions, bien entendu, cette dernière nouvelle avec les plus expresses réserves.

Russie et Bulgarie

Sous ce titre, le *New York Herald* confirme en ces termes, la nouvelle donnée par l'Agence Libre :

S'il faut en croire certains renseignements, nous sommes à la veille d'importants événements ; néanmoins, la nouvelle est si inattendue, que nous ne la donnons que sous la plus expresse réserve.

D'après les lettres arrivées à Paris, la Russie est sur le point de passer de l'attitude diplomatique à une action plus rapide, et va publier une note avec le caractère d'un ultimatum, déclarant qu'elle va prendre des mesures si les plans de M. Stambouloff sont adoptés par le gouvernement bulgare.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du mardi 14 avril 1893

PRÉSIDENCE DE M. COSTES, MAIRE

M. Rouffi donne lecture des procès-verbaux des dernières séances qui sont adoptés sans observations.

Le Conseil donne un avis favorable à des demandes de dispenses à titre de soutiens de famille formées par les nommés Cat (Louis), Andrieu (Jean), Bessac (Baptiste), Boissel (Louis), Dardenne (Pierre), Bergon (Célestin) et Nicolai (Léon-Gervais), sur le compte desquels les meilleurs renseignements ont été recueillis. La demande d'un 8^e postulant a été rejetée, par suite de mauvais renseignements donnés sur son compte.

Le Conseil a été ensuite appelé à statuer sur la demande de 23 jeunes gens qui sollicitent la faveur de la dispense de la taxe militaire.

D'après l'enquête faite par l'administration, 10 jeunes pétitionnaires peuvent payer la taxe. Les 13 autres, dénués de ressources, bénéficient d'un avis favorable pour la dispense.

A la suite d'un vœu émis par le Conseil sur la proposition de M. Combelles, tendant à la destruction des vieux fusils de chasse, en vue d'enrayer le braconnage, M. le Ministre a fait connaître à M. le Préfet du Lot qu'il ne pouvait éviter la vente qui a eu lieu à Cahors et qui avait été annoncée, mais qu'il serait sursis à la vente qui devait avoir lieu à Figeac et à Gourdon.

Au sujet du vœu émis par le Conseil, demandant l'établissement des ateliers de construction et de réparation du gros matériel à Cahors, M. le Maire communique une lettre de M. le Ministre faisant connaître que la C^{ie} d'Orléans n'a pas l'intention d'établir ces ateliers dans la région, mais que le cas échéant, il sera tenu compte des desiderata plusieurs fois manifestés par nos édiles.

Deux propositions de M^{lle} Pader, directrice du Collège, tendant à la diminution des frais scolaires en faveur des filles, sœurs ou pupilles d'Universitaires et des élèves de la classe enfantine, sont renvoyées à la Commission des écoles. M. Talou prie ses collègues de renouveler la

vœu qu'il a fait émettre par le Conseil général en faveur de la transformation du Collège de jeunes filles en Lycée.

Deux demandes de remise formulées en faveur de MM^{les} Tamalet et Rosa Salgues, sont renvoyées à la Commission des écoles.

L'acte de vente consenti pour cession de terrain par M. Jean Contou, rue de la Chartreuse, au prix de 17 francs le mètre, est approuvé, avec les conditions stipulées pour le mode de paiement en capital et intérêt à 4 p. 0/0 l'an.

Une demande de création d'école mixte au hameau de Lacapelle est renvoyée à la commission des finances.

Une demande de réparations à l'école de la rue du Lycée est renvoyée à la commission des travaux publics.

Une pétition des frères Lacoste, ex-costumiers, demandant le paiement d'une somme saisie il y a 20 ans sur la subvention accordée à M. Boutines, directeur du théâtre, est renvoyée à la commission des finances.

Une demande de secours formée par M. Soula-croux, entrepreneur de l'aqueduc de la rue des Carmes, est renvoyée à la même commission.

M. Palame offre au conseil sa maison du faubourg St-Georges pour l'installation d'une école.

M. le maire communique au conseil une proposition de M. Combelles demandant la transformation de notre halle en marché couvert et l'établissement d'un hangar de 30 mètres de longueur sur 10 de largeur sur l'emplacement actuellement occupé par les jardinières. Cette importante question sera soumise aux deux commissions réunies.

Sur la proposition de M. Périès, le conseil accorde 150 fr. au V.-S. Cadurcien.

Le même rapporteur propose d'ajourner l'acquisition d'un tableau (vue de Cahors), présenté par M. Sarquis.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Rouffi demande au conseil d'approuver l'alignement du quai de ceinture en prolongement de celui qui fut approuvé le 17 janvier 1880 jusqu'à la rue des Hortes et conformément au plan que la commission a fait dresser et qui est soumis au conseil. Le rapporteur insiste surtout pour l'alignement de la nouvelle caserne de gendarmerie. Le conseil approuve les propositions de la commission.

Le conseil donne également son approbation, sur la proposition du même rapporteur, à une rectification d'alignement du côté gauche de la rue Rousseau.

La séance est levée.

Commission départementale

Séance du 10 avril

1^o Vieillards et infirmes secourus à domicile. — Approuvé.

2^o Malades et indigents entretenus dans les hospices 1892. — Approuvé.

3^o Le Vigan. — Installation d'une salle de classe pour les filles. Demande de subvention. — Approuvé 61 fr.

4^o Cardaillac. — Construction d'un préau à l'école de garçons. — Demande de subvention. — Approuvé 150 francs.

5^o Crégols. — Réparation du mur du jardin de l'instituteur. — Accordé 150 fr.

6^o Saint-Pantaléon. — Construction d'un préau à l'école de garçons. — Accordé 150 fr.

7^o Montcabrier. — Achat de mobilier scolaire. — Accordé 80 fr.

8^o Viazac. — Réparation au groupe scolaire. — Accordé 58 fr.

9^o Vire. — Construction scolaire. — Rappel de subvention allouée par le Conseil général. — Renvoyée au Conseil général.

10^o St-Médard. — Consolidation d'un bloc de rocher qui menace le village de Rostassac. — Ajourné pour faute de fonds.

11^o Marmillac. — Réparation du cimetière. — Ajourné pour faute de fonds.

12^o Nadillac. — Réparation de la fontaine publique. — Ajourné pour faute de fonds.

Approuvé le classement comme suit :

13^o Thédirac. — Travaux supplémentaires à l'école de filles. Demandes de secours.

14^o Labathude. — Construction d'un école de filles.

15^o Sonac. — Acquisition et appropriation d'une école mixte.

16^o Relevé des emprunts et des dettes des communes au 31 décembre 1892. — Approuvé.

17^o Relevé des contributions ordinaires et extraordinaires au 1^{er} janvier 1893. — Approuvé.

18^o Etat des ordonnances délivrées par le ministère et des mandats émis en vertu de ces ordonnances. — Approuvé.

19^o St-Simon. — Demande de classement d'un chemin vicinal ordinaire. — Enquête.

20^o Nozac. — Classement du chemin vicinal ordinaire n^o 9. — Adopté.

21^o Le Boulvé. — Avant projet du chemin vicinal ordinaire n^o 9. — Adopté.

22^o Saignes. — Avant projet du chemin vicinal ordinaire n^o 2. — Adopté.

23^o Loupiac. — Avant projet du chemin vicinal ordinaire n^o 6. — Approuvé.

24^o Duravel. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n^o 2811. — Le déclassement est approuvé.

25^o Le Boulvé. — Chemins ruraux. — Propositions pour la reconnaissance légale. — Sont reconnues.

26^o Sainte-Colombe. — Clôture du presbytère. — Demande de secours. — Ajournée faute de fonds.

La séance est ajournée au 31 mai 1893.

CONSEIL GÉNÉRAL

La session du Conseil général a été close hier, sans présenter rien de saillant. Le vœu déjà émis pour la prompte exécution du canal des deux mers a été renouvelé.

Le comte de Callac

Le comte de Callac, commandeur de la Légion d'honneur, est mort la nuit dernière, en son appartement du n^o 38 de la rue des Ecuries-d'Artois.

Ancien préfet de l'empire et appelé aux mêmes fonctions dans le Lot, au 16 mai, le comte de Callac était, depuis plusieurs années, sénateur d'Ille-et-Vilaine.

L'inhumation aura lieu en Bretagne, dans la terre de la famille de Callac.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 10 avril courant, M. Cazes instituteur stagiaire à Montfaucon, est nommé à Bagnac, en remplacement de M. Coudere, appelé par permutation à Montfaucon.

Conseil de Révision

Hier matin ont eu lieu, à la mairie, sous la présidence de M. Calès, secrétaire général, les

opérations du conseil de révision pour le canton nord de Cahors.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. André Gauthié, est nommé receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Valensole (Basses-Alpes).

M. de Lafon, substitut à Gourdon, est nommé en la même qualité à Pont-Audemer.

M. Cambours, juge suppléant au tribunal civil de Gourdon, est nommé substitut au même siège.

M. de Nucé de Lamothe, ancien avoué à Gourdon, est nommé par décret suppléant rétribué du juge de paix de Bonfarik (Algérie).

Tabacs

A dater du 1^{er} avril : MM. Blanchou, Deviers et Clary, commis de culture, sont nommés sur place à la 5^e classe de leur grade.

M. Canguilhem, commis de culture, est nommé sur place de la 5^e à la 4^e classe.

M. Cazard, commis de culture, est nommé sur place de la 6^e à la 5^e classe.

M. Marty, commis de culture, est nommé sur place de la 7^e à la 6^e classe.

A dater du 1^{er} mai : M. Bonnet vérificateur à Mercuès est nommé dans la direction de Périgueux.

M. Farganel est nommé sur place vérificateur de 3^e classe.

Aviron Cadurcien

Messieurs les membres de l'Aviron Cadurcien, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 13 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société, (Café du Midi).

Statistique des décès du mois de mars

Pendant cette période de 31 jours, le nombre des malades ne s'est pas accru, si on en juge par le nombre des décès qui s'est élevé seulement à 28, celui des naissances étant de 21 ; de ces 28 décès, 14 étaient du sexe masculin et 10 du sexe féminin, plus 4 morts-nés.

L'examen des âges donne les résultats suivants : 1 octogénaire, 5 septuagénaires, 5 sexagénaires, 2 quinquagénaires et 2 quadragénaires ; les autres étaient d'âge variable : 18 ans, 15 ans, 11 ans, 5 ans, 3 ans 1/2, 3 ans, 3 mois, 15 jours, 4 jours.

Quant aux professions, elles ne présentent rien d'anormal : les cultivateurs sont au nombre de 3 ; les autres étaient : charpentier, capucin, curé de paroisse, terrassier, couvreur, couturier ; et ceux sans profession ou trop jeunes étaient au nombre de 17.

Si on compare les décès suivant les paroisses on trouvera que la Cathédrale en a eu sept, St-Barthélemy et St-Urcisse chacune 4, St-Georges 2, Cabessut 1 seul et les paroisses suburbaines 1 seul aussi. Quant à l'hospice il y en a eu 3.

Les causes de ces décès ont été les suivantes : la vieillesse (3 décès), la bronchite et la pneumonie (4), le croup (2) ; puis un seul pour chacune des maladies ci-dessous : phthisie pulmonaire, hémorrhagie, paralysie générale, paralysie, entérite chronique, affection cardiaque, gastrite, néphrite albumineuse, cancer, affection de Bright, hernie étranglée, alcoolisme, gangrène hémorrhagique et d'autres causes peu connues.

Je ferai remarquer au lecteur que comme affection épidémique, je n'ai trouvé que deux cas de croup chez deux enfants domiciliés dans la même rue (Galliot de Genouillac), non loin de la demeure du fameux pillerot qu'on appelle Peyrille. *Avis aux chercheurs.*

D^r LEBEUF.

L'homme tendit une enveloppe bleue. C'était une dépêche.

Louise la prit toute frémissante.

Elle n'osait l'ouvrir et la lire.

Elle se décida enfin. Le télégramme était de Jean de Morlac. Le jeune homme avertissait sa mère qu'il ne pouvait prendre que le train du soir, et n'arriverait à Paris qu'à cinq heures du matin.

Mlle Poitevin serra le papier... Ses inquiétudes étaient dissipées, mais elle se dit que l'attente serait longue. Qu'allait-elle faire jusqu'à cinq heures du matin ?

L'hôtelière attendait toujours.

— Voulez-vous me suivre.

— Je suis à vos ordres, madame, répondit Louise.

On s'engagea dans un escalier étroit et sombre, recouvert d'un tapis fané, sur lequel brillaient des baguettes de cuivre courbées et tordues comme des reptiles. Quand le pied ne prenait pas dans les déchirures de l'étoffe, il était arrêté par les débris du métal usé.

— Faites attention, dit la femme. Tout cela n'est pas neuf.

La jeune fille monta avec précaution.

Quand on eut grimpé trois étages, car il y avait un entresol, l'hôtelière ouvrit une porte, s'effaça et laissa passer Louise devant elle.

On se trouvait dans une de ces pièces banales d'hôtel meublé, aux meubles garnis de repts verts, au lit plat, enveloppé de rideaux poussiéreux. La cheminée était occupée presque toute entière par une pendule avec sujet de cuivre, couverte d'un globe, et sur les murs, tendus d'un

papier à grands fleurs grises, étaient plaqués quelques cadres de bois noir entourant quelques-unes de ces gravures du premier empire que l'on voit partout.

La chambre, qui avait peut-être trois mètres carrés, prenait jour par une fenêtre donnant sur la rue.

— C'est très bien, comme vous voyez, dit l'hôtelière.

Elle poussa une porte vitrée.

— Il y a un cabinet de toilette... c'est pour rien, et il faut que nous soyons en plein été...

— Je m'en accommoderai, dit la jeune fille, qui avait déjà posé son petit paquet sur une chaise ?

XV

Quand elle fut seule dans la petite chambre de la rue d'Amsterdam, Louise, qui n'avait jamais quitté son père et son pays, eut un moment d'attendrissement. Elle pensa à sa chambrette fraîche et gaie de Verneuil, dont la fenêtre s'ouvrait sur la verdure et les fleurs, laissant entrer dans la chambre des bouffées de parfum et des gerbes de lumière. Elle vit M. Poitevin dans son étude, affaissé sur son fauteuil, le front sur ses dossiers, et des larmes lui vinrent aux yeux.

Le jour tombait... La lumière blafarde mettait des plaques grises dans la glace de la cheminée, et tous les objets semblaient se fondre et disparaître dans l'obscurité envahissante. Cependant le bruit de la rue ne cessait pas, la maison toute entière en était secouée. La jeune fille alla regarder à la fenêtre et vit le flot humain qui roulait sans cesse dans la rue comme l'eau d'un fleuve. Elle

eut peur de descendre, de rentrer dans cette agitation et ce mouvement. Pour passer le temps, elle avait défait son paquet, rangé son linge dans les tiroirs. Les yeux s'étaient séchés. La pensée de Jean qu'elle allait voir, dont elle embrassait la dépêche, avait chassé ses préoccupations tristes.

L'amour avait bu ses pleurs comme le soleil boit une ondée en été.

Louise ayant pris la résolution de ne plus sortir sonna pour qu'on lui donnât de la lumière et qu'on lui montât à diner. Pendant qu'on la servait, elle s'était remise à la fenêtre et regardait de nouveau Paris de ses yeux étonnés. Comme dans une métamorphose de féerie, la ville avait tout à coup changé d'aspect. Des lumières s'allumaient partout, embrasant les glaces et les dorures des devantures. Les rues étaient toujours encombrées, mais les voitures, avec leurs lanternes multicolores, avaient des allures de feux-follets.

Les passants semblaient marcher avec plus de hâte.

Il y avait plus d'encombrement encore autour de la gare, devant la boutique des marchands de comestibles, que la jeune fille apercevait de loin sans pouvoir distinguer ce qu'on vendait dans ces grands bazars où la foule se renouvelait incessamment, et que le gaz inondait d'une lumière jaune.

La fille de l'huisier fut arrachée à sa contemplation par un mot de la domestique qui lui annonça qu'elle était servie.

Elle se retourna et se mit à table. Elle mangea avec assez d'appétit. Elle n'avait pas déjeuné, dans le grand serrement de cœur de la matinée. Plus l'heure fixée pour l'arrivée de son amant ap-

prochait, plus elle se sentait gaillarde et forte. Elle allait l'avoir, à elle seule, pour toujours. Avec quel bonheur elle s'appuierait à son bras dans les rues.

Comme elle serait fière de lui ! Il était si élégant, si beau, son gentilhomme ! Elle le murmurait son nom tout bas... Jean de Morlac ! Elle serait Mme de Morlac ! la duchesse de Morlac ! C'était bien là l'avenir brillant qu'elle avait rêvé... Nul ne lui paraissait comparable à Jean de Morlac. Il lui semblait aussi supérieur au reste des hommes que l'est un dieu. Et quand elle pensait à ce qu'elle était, elle, à la bassesse de son origine, son cœur se gonflait d'un incommensurable orgueil, et un bonheur immense l'envahissait.

Il était près de neuf heures quand la jeune fille se leva de table, car elle avait mangé lentement, mettant un rêve entre chaque bouchée.

Elle replia sa serviette, la jeta sur la table et sonna pour faire enlever le couvert.

Elle revint à la fenêtre.

La ville semblait plus calme maintenant. Il n'y avait pas dans les rues la hâte pressée de l'avant-dîner. Le monde montait et descendait avec la lenteur grave de gens qui digèrent. Le gaz brûlait majestueusement.

Louise ouvrit.

Une bouffée de bruits de toutes sortes, de soubresauts de voitures, s'engouffra par la croisée, mais la jeune fille commençait à trouver le tapage éternel de la grande ville moins effrayant.

(A suivre.)

CONFÉRENCE DE M. ROUSSEL

SUR LES
Prévoyants Français
(Dimanche 9 Avril)

Mesdames, Messieurs,
Ma première pensée, en prenant la parole devant vous, doit être d'exprimer à Messieurs les membres du bureau et du conseil de surveillance de la 48^e section cadurcienne des Prévoyants Français, mon vif sentiment de gratitude. Je les remercie de m'avoir permis, en faisant appel à mon modeste concours, d'associer mes efforts aux leurs pour le développement et la propagation d'une œuvre de philanthropie pratique, d'une œuvre de moralité élevée, d'une œuvre de haute portée sociale; je les remercie de m'avoir fourni une de ces occasions trop rares d'accomplir ce que je considère comme un des devoirs de l'heure présente, pour ceux qui ont eu la bonne fortune de pouvoir consacrer une part de leur temps à l'étude des questions et des spéculations économiques et sociales, le devoir de se mettre en communication par la parole, avec le monde du travail, et de se rapprocher de lui, pour l'instruire, peut-être, mais surtout et à coup sûr pour s'instruire eux-mêmes; ce devoir, ai-je besoin de dire combien il m'est doux de le remplir dans cette ville, à laquelle m'attachent des liens si étroits de reconnaissance et d'affection?

Je remercie, au nom de la section, le conseil d'administration d'avoir bien voulu se faire représenter à cette réunion par deux délégués et je souhaite la bienvenue dans nos murs à MM. les docteurs Augé et Bonnéf, qui ont consenti, pour se joindre à nous, à faire sous cet ardent soleil, le voyage de Rodez à Cahors. Me permettez-vous encore, Mesdames et Messieurs, de formuler un dernier remerciement? c'est à vous-mêmes qu'il est dû, puisque vous avez eu le courage de braver l'ennui d'une dissertation sur un sujet grave, et, je puis le dire sans offenser personne, sur un sujet fort aride, pour apporter à notre œuvre un témoignage si précieux d'intérêt, et manifester votre intime sympathie pour toutes les vaillantes tentatives d'amélioration de la condition matérielle et morale des classes qui travaillent.

L'œuvre des Prévoyants Français est, en effet, toute pratique et moralisatrice; — pratique parce qu'elle permet à tous de s'assurer, par une modeste épargne, des revenus réguliers, — moralisatrice puisqu'elle a pour instruments et pour but ces deux forces sociales, qu'on pourrait appeler des vertus: la prévoyance, qui ne retranche au salaire que les jouissances mauvaises, et la mutualité qui est le nom moderne et bien plus encore le principe agissant de la fraternité.

Prévoyance et mutualité! Messieurs, retenons, si vous le voulez bien, ces deux mots et dégageons tout ce qu'ils renferment d'enseignements sur le développement des idées économiques et du progrès dans notre pays. Je crois fermement que la leçon qui sortira d'une rapide analyse sera, permettez-moi cette étrange association de mots, une leçon de foi, une leçon d'espérance dans l'avenir.

Je crois aussi, — et c'est par là que les considérations très simples que je veux vous présenter rentrent dans mon sujet, — qu'il en sortira pour les Prévoyants Français un sérieux encouragement à persévérer dans leur entreprise et à poursuivre leur propagande, et pour vous tous qui regardez d'un œil de doute, peut-être, l'initiative et les efforts des Prévoyants, une pensée de confiance et une raison de sympathie.

Vous le savez, Messieurs, les principes de prévoyance et de mutualité sont des idées toutes jeunes dans la longue et lente histoire du progrès. C'est à peine si leur répercussion sur la fortune publique et les fortunes privées s'est manifestée dans le cours des cinquante dernières années; à peine en peut-on déjà discerner l'influence sur l'organisation du combat contre la misère.

Mais l'organisation même du combat contre la misère, l'organisation de la défense contre les maladies, les accidents, le chômage, contre la mort même, l'organisation des secours et des soins pour la vieillesse et l'enfance, sont encore si rudimentaires, si incohérentes, si incomplètes!

Nous serions tentés d'en rougir pour les générations qui nous ont précédés, si nous ne retrouvions dans les annales du passé, la trace de généreuses préoccupations et de tentatives trop isolées, si nous ne tenions pas enfin de l'expérience, la preuve acquise que, si elles n'ont pas fait plus et mieux, c'est bien plus l'erreur des méthodes que la défaillance des bonnes volontés, qui donne prise à notre critique et à notre sévérité.

Oui, j'oserai le dire très haut, au risque d'émouvoir vos convictions les mieux assises et de blesser vos sentiments les plus généreux, au risque de paraître proférer un blasphème, un outrage à l'humanité, si nous ne sommes

pas tous assurés aujourd'hui contre les hasards de la vie, si la sécurité matérielle de chacun de nous n'est pas garantie, c'est que la société s'est, jusque dans notre siècle, renfermée dans une double erreur: la charité privée et l'assistance publique.

Loin de moi la pensée de diminuer les mérites de la charité privée, et d'en méconnaître les bienfaits! Elle est, je le sais, un besoin du cœur humain; elle est surtout, Mesdames, un besoin de la nature féminine, si généreuse et si délicate à la fois. Elle est la part nécessaire du sentiment dans les rapports sociaux.

Elle peut aussi créer, je le reconnais, et elle crée, en effet, surtout entre celui qui donne et celui qui reçoit, des liens réciproques de bienveillance et de dévouement, qui les rendent l'un et l'autre et meilleurs et plus forts dans le combat pour la vie.

Exercée dans l'ombre, délicate et discrète, sans ostentation et sans témoin, par un simple mouvement du cœur, la charité ne fait rougir et ne dégrade personne.

Mais est-elle toujours noblement faite? Est-elle toujours dignement demandée et dignement reçue? Et l'aumône de la vanité n'est-elle pas trop souvent un encouragement pour la paresse et une justification pour l'ingratitude?

Vous le savez, enfin, la charité individuelle ne peut soulager que des misères isolées; elle est désarmée et devant les grandes détresses collectives et devant certains maux qui réclament des soins compliqués.

Les sociétés privées de bienfaisance ne peuvent guère plus. Il leur manque en effet une certaine part d'initiative et une certaine somme de liberté légale, incompatible avec nos mœurs, nos traditions, l'esprit et les principes de notre droit public; il leur manque surtout cette garantie, — que la loi et l'opinion ont rendue trop essentielle, — la garantie de l'autorité publique.

L'impuissance de la charité privée a fait naître l'idée d'une bienfaisance officielle: de l'Assistance publique.

Cette idée, déjà ancienne, a partout pris corps et s'est particulièrement développée pendant la Révolution, qui, chaque fois que les luttes politiques, la guerre étrangère et la guerre civile lui laissaient quelque répit, s'attachait avec une générosité de sentiments, qu'aucun temps n'a égalée, et qui rachète bien des violences, bien des erreurs, à résoudre quelques-unes de ces questions que nous appelons aujourd'hui des questions sociales.

La base de notre législation charitable est encore celle de la Convention et du Directoire bien que la plupart des créations de cette époque, n'aient jamais existé que dans les intentions de leurs auteurs, et qu'on n'en retrouve plus aujourd'hui la trace que dans l'immense collection du *Bulletin des Lois*.

L'assistance publique est, vous le savez, presque toute entière communale, et c'est un trait trop peu remarqué, qui la rapproche de la charité privée. Une commune n'est qu'une grande famille, et les représentants de la commune, qui distribuent les secours, peuvent les distribuer avec la même sûreté, je dirais presque, avec le même sentiment paternel, que des aumônes personnelles.

L'assistance se donne en soins aux malades dans les hôpitaux, en secours de tout ordre par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance.

Mais ce mode d'assistance est encore essentiellement rudimentaire et primitif. Combien de misères ses ressources limitées ne peuvent-elles secourir? Combien de misères les formalités administratives laissent-elles dans l'attente d'un soulagement, parfois trop différé? A combien de critiques l'administration des secours par des fonctionnaires indolents, ne donne-t-elle pas lieu dans maints endroits?

(A suivre.)

Les moissonneurs militaires

Par décision ministérielle, le nombre des militaires qui pourront être employés, sur leur demande, aux travaux des moissons ou envoyés en permission chez leurs parents dans le même but, est fixé à dix pour cent de l'effectif présent dans l'infanterie, le génie et le train, à cinq pour cent dans la cavalerie et l'artillerie.

L'absence ne pourra pas dépasser trente jours; elle pourra même être réduite à vingt jours, selon les besoins du service.

D'autre part, les militaires d'un régiment ne partiront qu'à des dates échelonnées, conformément aux indications des cultivateurs pétitionnaires. Les permissions de trente jours seront réservées aux hommes ayant le plus long trajet à effectuer.

Tous les moissonneurs militaires, sans exception, devront être rentrés au corps pour la période des manœuvres.

Formalités hypothécaires

La direction générale de l'enregistrement vient de prendre une mesure qui mécontentera certainement tous ceux qui ont des formalités hypothécaires à remplir. Les personnes qui n'habitent pas le chef-lieu d'arrondissement, avaient à faire opérer des formalités d'hypothèques adres-

saient leurs pièces au conservateur ou à un des commis qui, moyennant une rémunération modique, se chargeaient d'opérer ces formalités et de renvoyer les pièces. Ce qui, permettait, en cas d'urgence, d'obtenir gratuitement et par simple lettre le renseignement demandé en attendant l'envoi de la pièce officielle.

Il paraît que, dans certains bureaux, des abus auraient été commis et que les employés auraient exigé des rémunérations spéciales qui n'existaient en réalité que pour les droits de prompt expédition et le directeur de l'enregistrement, par une lettre-circulaire du 23 février, a informé les conservateurs des hypothèques qu'il avait décidé d'une manière générale qu'eux et leurs commis ne devraient rien exiger en sus des droits et salaires dont la perception est déterminée par les lois et règlements en vigueur et dont il est fait état dans les écritures.

Cette mesure générale atteint non seulement les coupables d'abus mais encore tous ceux qui, confiants dans l'usage adopté, adresseront par la poste des pièces au conservateur, ignorant que ceux-ci et leur commis ne peuvent plus correspondre avec le public.

L'administration paraît avoir oublié qu'aux termes de l'article 2200 du Code civil et de l'article 1^{er} de la loi du 5 janvier 1875, les conservateurs doivent délivrer aux déposants une reconnaissance sur papier timbré pour chaque pièce déposée à leur bureau pour être inscrite, transcrite, mentionnée, etc., et que le montant des droits et salaires doit lui être versé. Or, le facteur qui remettra les pièces ne pourra attendre ce récépissé et ne s'en chargera pas pour l'intéressé qu'il ne connaît pas.

On voit alors toutes les difficultés que la lettre circulaire de M. le directeur de l'enregistrement crée à tous ceux qui n'habitent pas le chef-lieu d'enregistrement et qui ont des formalités à effectuer au bureau des hypothèques. Il leur sera dorénavant impossible de correspondre avec les conservateurs ou leurs commis, et ils devront ou se déplacer ou charger une tierce personne d'effectuer ces formalités.

L'administration aurait mieux fait, au lieu de prendre une mesure qui mécontente tout le monde, d'établir un tarif pour la correspondance au profit du commis qui en serait chargé et de prescrire aux conservateurs de veiller à ce qu'il ne soit rien exigé en sus de ce tarif, surtout pour prompt expédition.

On ne pense pas à tout

Nos honorables législateurs ne pensent pas à tout, surtout lorsqu'ils sont pressés d'aller en vacances.

On sait que tout locataire déménageant dans l'année courante est tenu, avant de quitter son logis, d'acquitter ses contributions directes dues jusqu'à la fin de l'année. Or, l'autre jour, le cas suivant s'est présenté à Paris.

Un locataire, sur le point de déménager, reçoit du percepteur l'avis d'avoir sur l'heure à verser à la caisse de ce fonctionnaire le montant de ses contributions jusqu'au 31 décembre 1893. Le contribuable, à cheval sur la loi, se rend au bureau des contributions, en plaçant sous les yeux de l'employé l'article de la loi votée par les Chambres accordant au gouvernement un douzième provisoire jusqu'au 30 avril et portant dans son article dernier: « Toutes contributions directes ou indirectes autres que celles autorisées par la présente loi, à quelque titre que ce soit ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, sous peine, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition pendant trois années, contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui en auraient fait la perception. »

Ayant fait lire cet article à l'employé, le contribuable mit sur le guichet le montant des quatre douzièmes de sa cote... Tableau!

Mauroux

La foire n'a pas été importante. Il s'est fait peu d'affaires sur les animaux et les cours ont subi une baisse sensible.

Dans le pays, les fourrages sont presque tous perdus, et les propriétaires seront très embarrassés pour nourrir leurs bestiaux.

Le blé même dans plusieurs endroits commence à se flétrir, et si ce temps continue quelques jours encore, l'année sera une des plus mauvaises en fourrages et en paille.

Dans les bas fonds, les blés ont encore une assez belle apparence.

Soturac

Les loups viennent visiter nos parages; quelques chiens ont été dévorés par ces maudits carnassiers.

Bibliographie

LIBRAIRIE E. FLAMMARION, 26, RUE RACINE PARIS

Dictionnaire encyclopédique Universel

Publié sous la direction de Camille Flammarion

Contenant tous les mots de la langue française et résumant l'ensemble des connaissances humaines à la fin du XIX^e siècle.

Illustré de 20,000 figures gravées sur cuivre.

Le progrès des connaissances humaines a été si considérable, depuis un demi-siècle surtout, que l'on a dû rédiger des Dictionnaires spéciaux pour toutes les branches de la science. Mais ce qu'il est indispensable d'avoir entre les mains, c'est un seul ouvrage, synthèse résumée, qui soit au niveau de toutes les sciences à l'état actuel, que l'on puisse consulter facilement avec profit et dont le prix soit accessible à tous.

Pour répondre à l'invitation qui lui en a été adressée, M. Camille Flammarion a entrepris la publication de cet ouvrage d'une importance capitale, à la fois *Dictionnaire* et *Encyclopédie*, s'entourant de collaborateurs éminents, auteurs ou vulgarisateurs des récentes découvertes, promoteurs des progrès scientifiques et parmi lesquelles nous aimons à citer les noms illustres de MM. Faye, Berthelot, Janssen, Joseph Bertrand, Bouquet de la Grye, Tisserand, Edison, colonel Laussedat, Naudin, A. Cornu, Albert Gaudry, Milne Edwards, Blanchard, Hirn, Crookes, Schiaparelli, A. Herschel, Willam Huggins, etc., etc.

Les meilleurs soins ont été donnés à la rédaction de tous les sujets, quels qu'ils soient, avec la collaboration dévouée et désintéressée de plusieurs savants et écrivains célèbres, en dehors des auteurs que nous venons de nommer, et parmi lesquels nous devons signaler principalement, à des titres divers: MM. Maurice Fouché, agrégé ès sciences mathématiques, ancien élève de l'École polytechnique, professeur au collège Sainte-Barbe; Victor Duruy, ancien ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française, de l'Académie des Sciences morales et politiques, de l'Académie des Inscriptions, etc.; G.-A. Daubrée, de l'Institut, ancien directeur de l'École des Mines; Victorien Sardou, de l'Académie française; Charles Garnier, de l'Institut, architecte; Camille Saint-Saëns, de l'Institut, Jules Oppert, de l'Institut; Charles Brongniart, du Muséum d'histoire naturelle de Paris; Hérial, agrégé de l'École de pharmacie, professeur de botanique à l'École de médecine d'Alger; Ch. Detaille, agrégé ès sciences; le docteur Ernest Monin; le colonel de Rochas, administrateur de l'École polytechnique; Louis Vignon maître des requêtes au conseil d'Etat; R. Poincaré docteur en droit, député de la Meuse; Martineau, député de Paris; Arsène Houssaye; Anatole France; Bartholdi, sculpteur; A. Bernard, inspecteur des chemins de fer de l'Algérie; Jean Kolowski, ingénieur du chemin de fer du Nord; Louis Gobron, licencié en droit, rédacteur au ministère de l'Instruction publique; Jules Cohen, actuaire à la Compagnie d'assurances la *Confiance*; Dietsch, professeur de chimie; Émile Rivière, docteur en médecine, lauréat de l'Institut.

Cette Encyclopédie comprend la nomenclature complète de tous les mots, leur étymologie et leur définition, la solution de difficultés grammaticales, etc.; on y trouve des articles complets sur tous les mots qui appartiennent aux sciences, aux arts, aux lettres, à l'industrie, à la médecine, à l'histoire, à la géographie, à la biographie des hommes célèbres de tous les temps, de tous les pays, à l'exception des vivants etc., etc. — Des gravures explicatives au nombre de plus de 20,000 ajoutent encore à l'intérêt que présente cette œuvre considérable, et aucun effort n'a été négligé pour la rendre digne de son but: offrir à ceux qui le désirent une *Encyclopédie tout à fait populaire* et au niveau précis de l'état actuel des connaissances humaines.

Le *Dictionnaire Encyclopédique universel*, illustré, formera plus de 800 livraisons. Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes (cinq livraisons sous couverture) chaque quinzaine.

On peut souscrire à l'ouvrage complet regu franco à l'apparition de chaque série, en adressant de suite cinq francs et en continuant d'adresser la même somme chaque semestre à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine.

Envoi franco de la première livraison gratuite, où sont indiquées les conditions spéciales de souscription, conditions des plus favorables et des plus avantageuses, si l'on considère l'importance d'un tel ouvrage.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin, a coûté 100 fr.

BULLETIN FINANCIER

du 12 avril 1893

On pouvait croire avec les dispositions du début qu'on allait reprendre, mais il a fallu compter avec la faiblesse de la rente 3 0/0 qui fermait au début à rétrogradé ensuite sensiblement. Les ventes des caisses d'épargne continuent et l'absorption des rentes devient de plus en plus difficile.

L'ensemble du marché n'est pas mauvais, mais est un peu arrêté dans son essor par la baisse de la rente. Les places étrangères sont calmes.

Le 3 0/0 débute à 96.52 1/2 et après le premier cours, s'arrête sans réaction jusqu'au dernier cours 96.20.

Les actions de nos grands établissements de crédit ne sont que peu ou pas affectées par la baisse, qui atteint le 3 0/0. Le Foncier cote 973.75. La Banque de Paris est à 671.50. Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 506.25.

Le Suez conserve les mêmes bonnes tendances qu'hier.

Les fonds étrangers sont bien tenus. L'italien finit à 93.17 1/2. La rente Extérieure est en reprise accentuée à 67 15/32. On dit qu'il vient de se former un syndicat sur ce fonds.

Assez bonnes dispositions sur les fonds ottomans. C'est la semaine prochaine que les obligations du chemin de fer de l'Égypte vont être introduites sur le marché. On prévoit le cours de 400.

En Banque, les valeurs de cuivre sont moins offertes qu'hier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30

jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈBLE à QUATRE FEUILLES

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.

Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcontié.

PRIX MODÉRÉS

TISANE DISSOLIN RÉGÉNÉRATEUR des FORCES

TISANE DISSOLIN contre l'ÉPUISEMENT des ORGANES

TISANE DISSOLIN CONTRE LES VICES du SANG

TISANE DISSOLIN PURGATIF et LAXATIF

TISANE DISSOLIN ANTILAIUREUX et ANTIBILIEUX

Gros : Ph^o DERBECCO, 24, r. de Charonne, Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies.

ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; HERBIBOURG, prof. à l'École des Langues Orientales; DREYFUS, député de la Seine; GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; L. L. HAUBERT, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C. A. LAISSANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MAISON, prof. à la Sorbonne; E. MONTIZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier, de 400 pages ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 15 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE ÉProuvée EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 55 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

COMPAGNIE PARISIENNE DE VOITURES L'URBAINE

Le coupon n° 25 des obligations de la compagnie parisienne de voitures l'Urbaine est en paiement aux conditions suivantes :

Obligations nominatives, net 12 Obligations au porteur, net. 11,65 Au SYNDICAT INDUSTRIEL, 59, rue Taillout, à Paris, lequel est chargé également de procéder à l'échange des actions anciennes de l'Urbaine contre les actions nouvelles (titres lilas), conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1892.

Le Syndicat industriel se charge de l'achat et de la vente des Obligations de la compagnie l'Urbaine, lesquelles rapportent 25 fr. par an et sont remboursables à 500 fr.

Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que la librairie Garnier Frères ouvre en ce moment une souscription au NOUVEAU DICTIONNAIRE NATIONAL de BESCHERELLE. Nous n'avons plus à faire l'éloge de ce bel ouvrage, que la dernière révision a mis au courant des réformes introduites récemment dans l'orthographe de certains mots de la langue française, et qui a scrupuleusement enregistré les dernières découvertes scientifiques. Faisons seulement remarquer que les nouveaux souscripteurs bénéficient de nombreuses cartes géographiques, ajoutées à l'ouvrage, et de tableaux synoptiques consacrés aux arts, aux sciences et à l'industrie, et dessinés avec beaucoup de goût. Ces heureuses adjonctions font aujourd'hui du NOUVEAU DICTIONNAIRE de BESCHERELLE un ouvrage sans rival. (184 LIVRAISONS à 50 cent).

J. G. LISEZI

Le Santal de Midy suprême Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^r 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00 S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire. M. M. got, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A LOUER

UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE Maison LUTZY, aux Hortes

A Vendre IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors. S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel) UNE MAISON composée de deux corps de bâtiments

SISE Faubourg et rue St-Georges, N° 24 Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise. REVENU MOYEN : 1,200 fr. S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, SOUSIAS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈRE DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.